

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CD113

présenté par
M. Houssin, M. Blairy, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Humbert,
M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ménaché, Mme Roullaud,
Mme Sabatini et Mme Lechanteux

ARTICLE 50

**ETAT C - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME,
AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES**

« Contrôle et exploitation aériens »

Modifier ainsi les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile	0	48 395 479
Navigation aérienne	0	0
Transports aériens, surveillance et certification	0	0
TOTAUX	0	48 395 479
SOLDE	-48 395 479	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action 01 « ressources humaines et management » du Programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission Contrôle et exploitation aériens est minorée d'un montant de 48 395 479 euros en CP.

Cet amendement vise à maintenir à budget constant le budget de cette action.
Dans un contexte de maîtrise indispensable des dépenses publiques, il est nécessaire de ne pas augmenter les crédits de cette action.